

Communiqué de presse

ArcelorMittal annonce une offre de rachat en numéraire portant sur la totalité de ses obligations 5,375 % en USD à échéance 2013

Luxembourg, le 23 février 2012 – ArcelorMittal (“**ArcelorMittal**”) a annoncé aujourd’hui le lancement d’une offre (ci-après « **l’Offre** ») de rachat en numéraire portant sur la totalité de ses titres obligataires (ci-après les « **Obligations** ») des séries indiquées au tableau ci-dessous. Les Obligations en circulation concernées portent sur 1 500 000 000 USD en principal.

ArcelorMittal effectue cette Offre dans le but d’annuler tout ou partie des Obligations avant leur échéance.

Description des Obligations	CUSIP / ISIN	Principal en circulation	Prix de l’offre ⁽¹⁾
Obligations 5,375 % à échéance 1 ^{er} juin 2013	03938L AC8 / US03938LAC81 (enregistrées)	1 500 000 000 USD	1 037,50 USD
	03938LAA2 / US03938LAA26 (Règle 144A)		
	L0302DAM5 / USL0302DAM58 (Régulation S)		

(1) Pour 1 000 USD de nominal, pour les Obligations acceptées pour rachat. ArcelorMittal versera également le montant des intérêts courus, non encore payés, à partir de la dernière date de paiement des intérêts relatifs aux Obligations, jusqu’à la Date de règlement non comprise (la Date de règlement étant définie ci-dessous).

L’Offre est effectuée dans le cadre d’une offre de rachat du 23 février 2012 (ci-après « **l’Offre de Rachat** », telle que modifiée ou complétée ultérieurement le cas échéant) précisant les modalités de l’Offre.

L'Offre prendra fin à 17 heures, heure de New York, le 1^{er} mars 2012, sauf si elle est prorogée ou close par anticipation (lesdites date et heure, après prorogation ou clôture par anticipation le cas échéant, constituant la « Date d'expiration »). Toute Obligation rachetée dans le cadre de l'Offre fera l'objet d'un règlement en fonds immédiatement disponibles le troisième jour ouvré suivant la date de présentation, ou dès que possible après ladite présentation (la date de paiement constituant la « **Date de règlement** » des Obligations ainsi présentées).

L'Offre n'est sujette à la présentation d'aucun montant minimum en principal.

En parallèle à l'Offre, ArcelorMittal propose une émission obligataire portant sur des obligations à trois, cinq et dix ans. Le produit de ce financement obligataire devrait être suffisant pour financer le rachat des Obligations selon les modalités décrites ci-dessus, ainsi que les frais et charges liés à l'Offre. ArcelorMittal financera, au moyen de fonds d'origine interne, la différence éventuelle entre le montant total payable dans le cadre de l'Offre et le produit net du financement obligataire parallèle.

ArcelorMittal a demandé à J.P. Morgan Securities LLC d'intervenir en tant que courtier-arrangeur de l'Offre. D.F. King & Co., Inc. intervient en tant qu'agent d'information.

Veuillez contacter J.P. Morgan Securities LLC au 1 (866) 834-4666 (appel gratuit depuis les États-Unis) si vous souhaitez obtenir toute information complémentaire concernant les modalités de l'Offre. Veuillez appeler D.F. King & Co., Inc. au 1 (800) 967-7921 (appel gratuit) or en PCV au 1 (212) 269-5550 pour toute demande de documents et toute question relative aux modalités de présentation des Obligations.

L'Offre de Rachat devrait être communiquée aux porteurs des Obligations dès aujourd'hui. Un exemplaire de l'Offre de Rachat peut également être obtenu gratuitement auprès de D.F. King & Co., Inc.

Ni ArcelorMittal, ni le courtier-arrangeur, ni l'agent d'information ne fait de recommandation aux porteurs des Obligations en ce qui concerne le caractère opportun de la présentation ou de la non-présentation de tout ou partie du montant en capital des Obligations en leur possession.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation portant sur l'achat des Obligations, ni une sollicitation visant à faire accepter l'Offre. ArcelorMittal effectue cette Offre uniquement par le biais de l'Offre de Rachat et conformément aux modalités prévues dans celle-ci. L'Offre ne s'adresse pas aux porteurs d'Obligations relevant d'un territoire dans lequel la présentation ou l'acceptation de l'Offre serait incompatible avec les lois sur les valeurs mobilières, les lois « Blue Sky » (sur l'émission de valeurs mobilières) ou toute autre loi dudit territoire ; étant entendu qu'aucune Obligation présentée par ou pour le compte d'un tel porteur ne peut être acceptée. Ce communiqué doit se lire conjointement avec l'Offre de Rachat.

###

Royaume-Uni. La diffusion de l'Offre de Rachat ou de tout document ou support relatif à l'Offre n'est pas effectuée par une personne habilitée au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (ci-après le « **FSMA** ») et les documents et supports correspondants n'ont pas été approuvés par le FSMA. Dès lors, lesdits documents et/ou supports ne sont pas diffusés auprès du public au Royaume-Uni et ne peuvent être communiqués au public. La diffusion de documents et/ou supports de cette nature n'est pas assujettie aux restrictions relatives aux offres financières prévues par la section 21 du FSMA, car ils sont uniquement destinés et communicables à des personnes qui sont (1) des personnes possédant une expérience des investissements et répondant à la définition de professionnels des investissements au sens de l'Article 19 de l'Ordonnance de 2005 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) (le « **FPO** »); (2) des personnes répondant aux critères de l'Article 49 du FPO (« sociétés disposant d'un capital social appelé important, associations non constituées en personne morale, etc. »); ou (3) toutes autres personnes auxquelles ces documents et/ou supports peuvent être légalement communiqués. Tout investissement ou toute activité d'investissement relatif/relative à la présente Offre de Rachat n'est proposé(e) qu'aux personnes précitées, et ne sera réalisé(e) qu'avec ces personnes, étant entendu qu'aucune autre personne ne peut se baser sur ladite Offre.

France. L'Offre n'est pas proposée, directement ou indirectement, auprès du public en France. Ni l'Offre de Rachat, ni aucun des documents ou supports relatifs à l'Offre n'ont été et ne seront diffusés auprès du public en France; et seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) les investisseurs qualifiés, tels que définis aux Articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 à D.411-3 du Code monétaire et financier français, et conformément audit Code, ont le droit de prendre part à l'Offre. L'Offre de Rachat n'a pas été soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Italie. Ni l'Offre de Rachat, ni aucun autre document ou support relatif à l'Offre n'a été ou ne sera soumis à la procédure d'agrément de la *Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB)* conformément aux lois et règlements italiens; et, dès lors, l'Offre de Rachat ne peut être communiquée ou présentée, directement ou indirectement, qu'en Italie, et que conformément aux exemptions de l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n°58 du 24 février 1998 tel que modifié (ci-après la « **Loi relative aux services financiers** ») et de l'article 35-bis, paragraphe 3 et/ou paragraphe 4, lettre (b) du Règlement CONSOB n°11971 du 14 mai 1999 tel que modifié (ci-après le « **Règlement CONSOB** »), selon le cas.

Dès lors, l'Offre ne s'adresse pas – et ni l'Offre de Rachat, ni aucun document, support ou information concernant l'Offre directement ou indirectement ne peut être distribué ou communiqué de toute autre manière (directement ou indirectement) – à toute personne en Italie, que ce soit par courrier, par tout autre moyen, ou par le biais de tout instrument (y compris, à titre non limitatif, par téléphone ou par voie électronique), ou par le biais de tout organe de bourse de valeurs, publique ou privée, sur le territoire national italien, sauf au bénéfice (i) des investisseurs qualifiés (*investitori qualificati*) tels que définis conformément à l'article 100, paragraphe 1, lettre (a) de la Loi relative aux services financiers

et à l'article 34-ter, paragraphe 1, lettre (b) du Règlement CONSOB (ci-après les « **Investisseurs qualifiés** ») et/ou (ii) des porteurs d'Obligations d'une valeur nominale minimum de 50 000 euros (ou sa contrevaletur dans une autre monnaie) conformément à l'article 35-bis, paragraphe 4, lettre (b) du Règlement CONSOB (ci-après les « **Porteurs qualifiés** » ou, conjointement avec les investisseurs qualifiés, les « **Investisseurs italiens éligibles à l'Offre** »).

Les porteurs et les bénéficiaires effectifs (« *beneficial owners* ») des Obligations en Italie, dans la mesure où ils répondent aux critères de définition d'Investisseurs italiens qualifiés, peuvent présenter les Obligations en vue d'un rachat par l'intermédiaire de personnes autorisées (telles que les sociétés d'investissement, banques ou autres intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités sur le territoire italien, conformément à la Loi sur les services financiers, au règlement CONSOB n°16190 du 29 octobre 2007, tel qu'amendé le cas échéant, et le Décret Législatif n°385 du 1^{er} septembre 1993 tel qu'amendé), dans le respect des lois et règlements applicables et des exigences de la CONSOB ou de toute autre autorité italienne.

Espace économique européen. Dans tous les États membres de l'Espace économique européen (« EEE ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE (et conformément à toute modification qui lui aurait été apportée, y compris la Directive 2010/73/CE et toute mesure d'application dans tout État membre – ci-après la « **Directive sur les Prospectus** »), l'Offre de Rachat ne s'adressera qu'aux investisseurs qualifiés de cet État membre au sens de la Directive sur les Prospectus.

Canada. Les supports relatifs à l'Offre ne constituent pas une offre ou une sollicitation de transaction sur des valeurs mobilières sur tout territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée par la loi ; étant entendu qu'ils ne sauraient, en outre, être utilisés dans le cadre d'une telle offre ou sollicitation. Toute offre ou sollicitation relative à des valeurs mobilières au Canada doit être effectuée par l'intermédiaire d'un courtier agréé, conformément aux lois de la province ou du territoire canadien concerné, sauf si l'offre ou sollicitation bénéficie d'une exemption à cet égard.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de l'exploitation sidérurgique et minière intégrée, avec une présence dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés d'acier au carbone mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage, ainsi qu'un acteur de premier plan dans le domaine de la R&D et de la technologie. Le Groupe est aussi à la tête d'une exploitation minière de classe internationale, avec un portefeuille mondial composé de 20 mines opérationnelles et en développement, et est le 4e producteur mondial de minerai de fer. Avec des opérations réparties dans plus de 22 pays sur quatre continents, ArcelorMittal est présent sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées, et dispose d'excellents réseaux de distribution.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le développement durable, la qualité et le leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable quant à la santé, de la sécurité et le bien-être de ses salariés, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles elle opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement. ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur visant à mettre au point des processus de production sidérurgique innovants, et se consacre activement à la recherche et au développement de technologies et de solutions sidérurgiques contribuant à la lutte contre le changement climatique. ArcelorMittal est membre de l'indice FTSE4Good et de l'indice Mondial de Durabilité Dow Jones.

En 2011, ArcelorMittal a enregistré un chiffre d'affaires de \$ 94,0 milliards pour une production de 91,9 millions de tonnes d'acier brut, représentant environ 6% de la production mondiale d'acier. Les activités minières du Groupe ont produit 54 millions de tonnes de minerai de fer et 8 millions de tonnes de charbon métallurgique.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées sur les marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Luxembourg (MT) et sur les bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations sur ArcelorMittal, rendez-vous sur www.arcelormittal.com

Coordonnées ArcelorMittal - Relations Investisseurs	
Europe :	+ 352 4792 3198
Amériques : \	+ 1 312 899 3569
Investisseurs individuels :	+ 44 203 214 2417
SRI :	+ 44 203 214 2854
Obligataires / Entités de crédit :	+ 33 171 92 10 26

Coordonnées ArcelorMittal Corporate Communications

E-mail: press@arcelormittal.com

Téléphone: +352 4792 5000

ArcelorMittal Corporate Communications

Giles Read (Directeur des Relations Média)	+ 44 20 3214 2845
Lynn Robbroeckx	+ 44 20 3214 2991
Tobin Postma	+ 44 20 3214 2412

Royaume-Uni

Maitland Consultancy:

Rebecca Mitchell / Martin Leeburn + 44 20 7379 5151

France

Image 7

Sylvie Dumaine / Anne-Charlotte Creach + 33 1 5370 7470